

Communiqué de presse

3 mai 2021



Le Pôle métropolitain du Genevois français et ATMB poursuivent leur partenariat avec Klaxit pour encourager le covoiturage domicile-travail

Afin d'encourager les habitants du Genevois français à covoiturer au quotidien, les Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) et le Pôle métropolitain du Genevois français renouvellent l'offre 'Je Covoit' et cofinancent les trajets des covoitureurs. Leurs frais sont directement réglés dès lors qu'ils certifient leurs trajets sur l'application Klaxit.

Je covoit', une offre gagnant/gagnant : gratuité du trajet pour le passager et le conducteur est incité !

ATMB et le Pôle métropolitain du Genevois français cofinancent les trajets de covoiturage, qu'ils empruntent l'autoroute ou le réseau secondaire, avec a minima un point d'arrivée ou de départ sur le territoire du Genevois français (430 000 habitants à cheval sur la Haute-Savoie et l'Ain). Pour savoir si le trajet est éligible, rendez-vous sur jecovoit.atmb.com.

Ainsi, pour tout trajet réalisé sur le territoire du Genevois français (départ ou destination), celui-ci est gratuit pour le passager et 1,5 € minimum est reversé au conducteur (pour les trajets de moins de 15 km, puis 0,10 € sont remboursés par kilomètre supplémentaire). Un vrai geste financier pour encourager le covoiturage au quotidien, qui est l'une des solutions concrètes pour réduire les émissions de CO² et répondre aux enjeux de mobilité dans notre agglomération transfrontalière.

Concrètement

Pour pouvoir bénéficier de ce financement, les covoitureurs doivent certifier leur covoiturage sur l'application Klaxit. Au moment de la validation du trajet, le conducteur et le passager devront utiliser la preuve de covoiturage de l'application. Une fois le trajet validé, le conducteur recevra automatiquement le montant défini par l'application.

Par exemple, pour un parcours entre Bonneville et Genève, soit 28 km, le trajet sera gratuit pour le passager. ATMB et le Pôle métropolitain prendront en charge les 2,80 € versés au conducteur.

Des avantages supplémentaires et exclusifs proposés par Klaxit : garantie de retour pour le passager

En cas d'annulation du conducteur, les utilisateurs de Klaxit bénéficient, et de manière exclusive, de la **garantie retour MAIF, permettant au passager de rentrer chez lui gratuitement** (jusqu'à 50€) et sans avance de frais.

Pour encourager les conducteurs à sauter le pas, Klaxit les récompense en leur offrant une carte cadeau de 20 € dès le premier trajet.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur www.klaxit.com.

Contacts presse

Klaxit

Claire DELZESCAUX
Tél. : +33 (0)7 60 72 87 11
claire.delzescaux@gen-g.com

ATMB

Céline COUDURIER
Tél. : +33 (0)6 74 40 41 11
celine.coudurier@atmb.net

Pôle métropolitain du Genevois français

Louise FLATTET
Tél. : +33 (0)630 91 48 16
communication@genevoisfrancais.org

Communiqué de presse

3 mai 2021



Pour covoiturer en toute sérénité, port du masque obligatoire sur Klaxit

Le covoiturage est encouragé dès lors que les gestes barrières sont respectés. Sur l'application Klaxit, tous les utilisateurs doivent accepter une charte d'engagement avec l'ensemble des règles simples à respecter pour covoiturer en toute sécurité, notamment le port du masque obligatoire. Le nombre de passagers est limité à 3, dont un assis à l'avant et deux assis à l'arrière.

Chaque personne engagée à respecter les recommandations est identifiée sur l'application grâce un petit pictogramme qui accompagne sa photo de profil. Aucune personne ne peut covoiturer sur Klaxit sans avoir au préalable lu et accepté les règles de sécurité sanitaire, notamment le port du masque.



Contacts presse

Klaxit

Claire DELZESCAUX
Tél. : +33 (0)7 60 72 87 11
claire.delzescaux@gen-g.com

ATMB

Céline COUDURIER
Tél. : +33 (0)6 74 40 41 11
celine.coudurier@atmb.net

Pôle métropolitain du Genevois français

Louise FLATTET
Tél. : +33 (0)630 91 48 16
communication@genevoisfrancais.org